

L'ETAT ET L'IVOIRISATION DU COMMERCE EN COTE D'IVOIRE (1970-1985)

Tanoh Raphaël BEKOIN

Département d'Histoire
Université Université Alassane Ouattara
Bouaké, Côte d'Ivoire

RESUME

Une décennie après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, l'Etat ivoirien engagea une politique de modernisation du commerce intérieur. L'outil de cette politique fut le Programme d'assistance commerciale (PAC). Cette politique prenait en compte la formation commerciale du candidat à son installation définitive. Mais à travers cette politique, l'Etat avait aussi en vue l'ivoirisation du commerce. Malgré une politique assez volontariste, le projet étatique de susciter chez les Ivoiriens une vocation de commerçants connut une fin inespérée. Les moyens colossaux mis en œuvres, les structures créées pour accompagner le projet n'ont pas suffi à favoriser une nouvelle classe de commerçants ivoiriens.

Mots-clés : Commerce, Etat, Côte d'Ivoire, ivoirisation, Ivoiriens, assistance commerciale

ABSTRACT

A decade after the independence of Côte d'Ivoire, the Ivorian government undertook a policy of modernization of internal trade. The tool of this policy was the Commercial Assistance Program (PAC). This policy consisted into the commercial training of the candidate to his final installation. But through this policy, the State also had at the back of the mind to the Ivoirization of trade. Despite a fairly aggressive policy, the State project to generate among Ivorian nationals the vocation of trade knew an unexpected end. Both the colossal resources used and the structures set up to back up the project failed in promoting a new class of Ivorian merchants.

Keywords: Trade, State, Côte d'Ivoire, ivoirization, ivorian commercial assistance

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, les pouvoirs publics en dépit de leur souci d'ouvrir la Côte d'Ivoire sur l'extérieur, se sont toujours préoccupés de la place des Ivoiriens dans l'économie du pays. Si avec l'indépendance, beaucoup de secteurs autrefois sous contrôle de l'autorité coloniale sont cédés au nouvel Etat, dans la pratique les Ivoiriens étaient loin de contrôler le secteur économique. Plusieurs tentatives furent faites pour impliquer les nationaux dans la vie économique. L'Etat se fit le devoir d'initier et de proposer aux Ivoiriens des secteurs à occuper ou à marquer suffisamment de leur présence. Parmi ces secteurs se trouvait celui du commerce intérieur notamment le commerce de détail et demi-gros.

Pendant la période coloniale, la position commerciale des peuples ivoiriens s'est progressivement effritée. La mainmise des maisons de commerce et l'influence grandissant des Syro-libanais ont désarticulé les circuits commerciaux traditionnels au profit de ceux imposés par le colonisateur. Si une frange de la population, notamment les Malinké habitués à l'activité commerciale, continuait à s'illustrer dans ce domaine, leur poids dans ce commerce par rapport aux intérêts extérieurs n'était pas suffisant pour changer les rapports de force au plan intérieur. Au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, en plus du commerce extérieur, le commerce intérieur continuait d'échapper au contrôle des nationaux.

En dépit de ce handicap au plan économique, contrairement aux autres nations africaines comme l'Algérie et l'Egypte où pour des raisons idéologiques l'on procéda à des nationalisations, l'Etat en Côte d'Ivoire s'accommoda de cette forte présence de capitaux étrangers dans l'économie. En outre, en décidant de choisir dès la proclamation de son indépendance l'option du libéralisme économique, l'Etat indiquait que son économie était ouverte aux investisseurs extérieurs. Mais à partir du début des années 1970, les pouvoirs publics, sans renier leur choix économiques, commencèrent à changer de langage. Le terme « *ivoirisation* » par rapprochement au concept d'« *africanisation* », qui sous-tendait un contrôle de l'appareil administratif, éducationnel et aussi économique par des nationaux au détriment des étrangers commençait à apparaître. On parlait de plus en plus d'ivoirisation de l'emploi ; tout cela pour traduire la nécessité de réduire le faible

taux d'Ivoiriens employés par rapport aux non nationaux. Le secteur du commerce ne fut pas épargné par cette brusque montée « du nationalisme ».

Attachés à la doctrine du libéralisme économique, les pouvoirs publics ne pouvaient se renier en procédant à des nationalisations. De l'autre côté, ils ne pouvaient laisser perdurer une situation qu'ils entrevoyaient comme une menace pour l'économie. L'absence de cadres nationaux dans l'économie du pays pouvait handicaper le développement du pays. Mais un nationalisme non contrôlé pouvait effrayer les investisseurs étrangers potentiels.

Face à un tel dilemme, comment comprendre que l'Etat se soit engagé à ivoiriser le commerce de détail c'est-à-dire à privilégier l'Ivoirien en tentant de le mettre au centre du secteur de la distribution ? L'Etat ivoirien avait-t-il les moyens de réussir son pari en faisant des Ivoiriens des commerçants dominant le commerce intérieur ?

A travers ces interrogations, cette étude cherche à comprendre et à étudier les stratégies mises en place par l'Etat pour faire de l'Ivoirien un commerçant moderne dans un environnement où les non nationaux sont majoritaires ? L'intérêt qui réside dans une telle démarche d'analyse c'est de mettre en lumière la position et l'attitude de l'Etat par rapport aux enjeux intérieurs de l'économie ivoirienne. Pour conduire cette réflexion, notre étude part de 1970, date de la mise en place du Programme d'assistance commerciale (PAC), à 1985 qui correspond à la création du Programme national d'assistance aux commerçants ivoiriens.

Pour comprendre la démarche de l'Etat de Côte d'Ivoire, au cours de cette période, dont le but était de favoriser l'émergence de commerçants ivoiriens, notre étude se propose d'abord d'expliquer les raisons de la politique de l'ivoirisation du commerce, ensuite les moyens de cette politique et enfin ses limites.

1- LES RAISONS DE LA POLITIQUE D'IVOIRISATION DU COMMERCE

La mise en place de la politique d'ivoirisation s'inscrit dans un contexte assez particulier. La Côte d'Ivoire avait besoin de s'affirmer au plan politique dans l'intégration de ses citoyens. En outre, il fallait aussi organiser le réseau de distribution intérieur.

1.1-Le contexte de la politique d'ivoirisation

Après la première décennie de l'indépendance de la Côte d'Ivoire marquée par une large ouverture vers l'extérieur, le début des années 1970 semblait être celui d'un léger revirement. Mais pour certains pays africains, dès leur accession à l'indépendance, le choix au plan économique fut celui de la rupture. Ainsi, pour la Tanzanie de Julius Nyerere, c'était le choix « *d'un socialisme à l'africaine* » qui visait à construire un Etat socialiste caractérisé par l'indépendance à l'égard de l'aide extérieure¹. Mais la Côte d'Ivoire, sous l'impulsion du président Houphouët-Boigny, opta pour le libéralisme économique. Conscient des limites d'une telle politique qui privilégiait davantage les capitaux extérieurs, il envisageait par la suite une implication plus grande des nationaux dans la vie économique. Pour marquer cette volonté de rupture, au Ve congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire du 29 au 31 octobre 1970, Henri Konan Bédié, Ministre de l'économie et des finances, se voulut clair sur cette nouvelle orientation. Dans son discours devant les membres de son parti, il exposa que « *la deuxième décennie du développement doit être dominée par le souci d'imprégner davantage notre économie de notre personnalité nationale et africaine* »².

Cette orientation de la Côte d'Ivoire qui pouvait s'apparenter à un repli n'est pas spécifique à ce pays. En effet, au moment de l'indépendance, bien peu de pays possédaient des cadres supérieurs. Les Etats africains eurent donc recours à l'assistance technique de leurs anciennes métropoles et celles d'autres pays : Usa, Canada, RFA et pays de l'Est en fonction des choix politiques. Ils mirent également à contribution des organismes internationaux³ pour valoriser les cadres nationaux. On a même parlé d'africanisation. Mais cette assistance ne pouvait durer infiniment puisque les Etats avaient besoin de valoriser leur compétence nationale. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, si l'Etat entendait ivoiriser il voulait continuer de s'accommoder de l'assistance extérieure.

C'est ainsi qu'au cours de ces visites à l'extérieur, le président Houphouët-Boigny avait toujours défendu son choix du libéralisme économique et il invitait par conséquent les investisseurs étrangers à s'intéresser à la Côte

1- Hélène d'ALMEIDA-TOPOR, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1999, p.238.

2- *Vème Congrès du parti démocratique de Côte d'Ivoire*, 29,30, 31 octobre 1970, édition spéciale de Fraternité Hebdo, 1970, pp 124- 125

3- Hélène d'ALMEIDA-TOPOR, *L'Afrique au XXe siècle*, Op.cit., 1999, p.232.

d'Ivoire. D'ailleurs, au cours de sa visite présidentielle et privée aux Etats-Unis du 9 au 21 mai 1962, soit deux ans après l'indépendance du pays, il ne s'est jamais départi de cette vision. Ainsi, dans une allocution prononcée au déjeuner offert par Overseas Press Club le 15 mai aux Etats-Unis, le président Houphouët-Boigny réaffirma cette option économique⁴.

Mais un certain infléchissement par rapport à ce choix proclamé avait de quoi surprendre. D'ailleurs, au cours de la conférence de presse du président Houphouët-Boigny sur le dialogue avec l'Afrique du Sud, le 28 avril 1971 à Abidjan, un journaliste libanais Jean Diab révélait ce fait à travers sa question. En effet, s'adressant au président Houphouët-Boigny, ce journaliste l'apostropha en ces termes :

« Vous avez pratiqué la politique de la porte ouverte en encourageant les investissements en Côte d'Ivoire. Or depuis quelques temps, on entend partout d'ivoirisation de l'économie, ne pensez-vous pas que cette politique d'ivoirisation pourrait décourager certains investisseurs ? ».

La réponse à cette question fut très vive et s'adressant de façon personnelle à ce journaliste libanais, Houphouët répondit ainsi :

« Quant à l'ivoirisation des cadres, je ne vois pas pourquoi elle pourrait freiner les investissements chez nous. Vous, frères libanais (...) est ce que vous accepteriez que toute l'économie de votre pays soit dans les mains d'étrangers. Vous avez « libanisé » progressivement votre économie sans tuer, pour autant la coopération. C'est ce que nous voulons faire. »⁵.

Pour Marcel Amondji, l'ivoirisation c'est « être soi-même chez soi ». C'est pourquoi pense-t-il, l'ivoirisation ne peut être rendu par sa simple définition de mot car ajoute-t-il « c'est l'un des vocables chargés de connotation affective qui perdraient tout leurs sens si on les dégageait de la gangue de leur histoire »⁶. L'ivoirisation précise encore Marcel Amondji à cette époque, c'est une revendication populaire à forte charge "nationaliste"⁷.

4- Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, *Anthologie des discours 1946-1978*, Abidjan, CEDA, 1978, p. 479

5- *Idem*, p.1232-1233

6- *Idem*, p.1232-1233

7- *Idem*, p. 101

Ainsi après une décennie d'indépendance, l'année 1970 semblait être une période de pause et de réflexion sur la façon de réorienter l'économie de la Côte d'Ivoire. Le Vè congrès du PDCI en octobre 1970 à Abidjan fut la base de lancement de cette nouvelle politique. Au cours de ce congrès Mohamed Diawara, Ministre du plan revint également sur cette question de l'ivoirisation. Pour lui, si le développement industriel et commercial de la Côte d'Ivoire devait en effet continuer à se faire quasi exclusivement par les apports de capitaux étrangers, la dépendance du pays, vis-à-vis de l'extérieur, ne cesserait d'augmenter⁸.

Une telle aspiration à contrôler son économie était certes légitime mais elle pouvait être mal comprise ou même assimilée au socialisme qui prônait une nationalisation des outils de l'Etat. Pour éviter de tomber dans un tel travers, si Houphouët-Boigny était pleinement d'accord avec cette politique d'ivoirisation, puisqu'elle prenait en compte tous les aspects de la vie de la Côte d'Ivoire (enseignement, industrie, commerce, emploi...), il entendait néanmoins tenir compte des intérêts étrangers pour éviter de les faire fuir. C'est pourquoi son attitude à l'égard de la politique d'ivoirisation se voulait modérée. Dans son message à la nation à l'occasion du nouvel an le 31 décembre 1972, il prônait une ivoirisation « progressive », « concernée » et « soucieuse des intérêts de tous »⁹.

Cette politique d'ivoirisation qui devait s'étendre sur tous les secteurs avait pour objectif fondamental de contribuer à amoindrir le sous-emploi des nationaux, accélérer la promotion sociale d'un plus grand nombre d'Ivoiriens¹⁰. Pour mener à bien cette politique, l'Etat prit un certain nombre d'initiatives. Il y a d'abord la création du Ministère du travail et de l'ivoirisation des cadres dès 1970. A la suite, il fut mis en place par décret dès juin 1978¹¹ la commission consultative de l'ivoirisation de l'emploi comprenant les représentants des pouvoirs publics, les représentants de l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire, les représentants des industriels et l'association des cadres

8- Vème Congrès du parti démocratique de Côte d'Ivoire, 29,30, 31 octobre 1970, *Op.cit.*, p 138

9- Message à la nation à l'occasion du nouvel an du 31 décembre 1972, in Félix Houphouët, *Anthologie des discours...* *Op.cit.*, p. 1402

10- Jean-LOUCOU, Simon-Pierre EKANZA, Semi Bi ZAN, sous la dir. de, *Mémorial de la Côte d'Ivoire, T3 du nationalisme à la nation*, Abidjan, Ami, 1987, p. 161

11- Cf. *Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire* n°40du 7/09/1978.

ivoiriens du secteur privé¹². En décembre 1979, une charte de l'ivoirisation fut même élaborée¹³ dans le but d'amener les entreprises à privilégier la préférence nationale. Ainsi dans un contexte où l'Etat voulait favoriser une forte présence des nationaux dans l'économie, le secteur du commerce fut un domaine particulièrement ciblé à cause de la place peu enviable des Ivoiriens dans ce secteur et des problèmes de distribution.

1.2- La place des Ivoiriens dans le commerce et les problèmes des réseaux de distribution interne

Au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le commerce intérieur souffrait de graves problèmes. Les structures d'échanges étaient archaïques et les circuits de distribution totalement irrationnels. Cette situation entraînait des conditionnements de produits très médiocres, des prix fixés de façon aléatoire qui ne tenaient aucun compte du prix de revient, ni de la qualité ni de la quantité de la marchandise.¹⁴ Ce phénomène était aussi lié en partie au fait que les anciennes maisons de commerce européennes, après l'indépendance, avaient cessé de pratiquer le commerce de détail au profit du commerce d'importation et de gros. Elles se sont installées pour la grande majorité d'entre elles à Abidjan. De l'autre côté, les Syro-libanais, quant à eux, avaient concentré leurs activités sur le commerce de demi-gros.¹⁵

Face à de tels positionnements, on vit apparaître une multiplicité de petits commerçants non intégrés, boutiquiers, tabliers et marchands ambulants, en majorité des non Ivoiriens à savoir Voltaïques, Sénégalais et Maliens. Ce commerce de détail, souvent mal approvisionné, pratiquait des prix exorbitants en dehors des normes économiques habituelles. Ce système anarchique qui privait l'Etat de toute possibilité réelle de contrôle des prix de détail fut l'un des facteurs de l'inflation. Ainsi, l'indice de contrôle des prix de détail est passé de

12- Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, Note hebdomadaire d'information, Abidjan le 18 novembre 1978, p.2.

13- Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, *Note hebdomadaire d'information n°95*, Abidjan le 6 janvier 1978, P.2

14- Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, *L'Etat et le développement de la Côte d'Ivoire*, Paris, Pedone, p.355

15- Henri BOURGOIN et Philippe GUILHAUME, *Côte d'Ivoire, économie et société*, Paris, Stock, 1979, p. 133

100 en 1960 à 118 en 1965 et 145 à 1970.¹⁶ Certes, la situation inflationniste mondiale de 1967 à 1968 pouvait expliquer en partie cette hausse de prix mais le vrai problème résidait dans la non maîtrise de la distribution des marchandises à l'intérieur du pays. Pour faire face à ce dilemme, l'Etat de Côte d'Ivoire fit organiser dès le mois juin 1973 « Les Assises du commerce ». Réunissant pouvoirs publics et secteurs privés, ces assises avaient pour objectifs d'examiner les améliorations à apporter dans la distribution intérieure et promouvoir les exportations.¹⁷

Dans son discours d'ouverture à ces journées, Henri Konan Bédié, Ministre de l'Economie et de Finance fit remarquer :

« A Abidjan, la distribution est assurée d'une manière satisfaisante dans l'ensemble et se trouve bien adaptée aux besoins de la capitale.¹⁸ Il en est rarement de même dans l'intérieur¹⁹ principalement dans les zones les plus éloignées ou le pouvoir d'achat est souvent moins élevé. »²⁰.

Ainsi, le secteur de la distribution tel qu'il existait constituait un frein au développement économique. C'est un problème qui au cours de la première décennie de l'indépendance n'a pas retenu l'attention du gouvernement ivoirien. Cependant, pour un pays en émergence, des structures commerciales archaïques pouvaient constituer très rapidement un goulot d'étranglement²¹.

Conscient de l'archaïsme du commerce de détail et de l'inanité des efforts du gouvernement pour réguler les prix, l'Etat décida de la rénovation des circuits de distribution en y intégrant les Ivoiriens qui jusque là abandonnaient

16- *Idem*, pp 133-134

17- Bulletin mensuel de la Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, juin 1973 n°87, p.72

18- En effet, au début des années 1960, les filiales des grands groupes GRAMOA et SEGRAM affichaient l'enseigne *Printania* dans la plupart des grandes villes africaines de quelques importances dont Abidjan. A cela, il faut ajouter la SCOA (Société Commercial Ouest Africaine) qui mit en place dans la zone d'Abidjan quelques chaînes succursalistes connues sous le nom de « avion ». On en dénombrait 7 entre 1960/1961. Cf. Catherine COQUERY-VIDRO-VITCH, « L'impact des intérêts coloniaux: SCOA et CFAO dans l'ouest africain 1910-1965 » in *The Journal of African history*, vol XVI, 1975, November 4, p-6-7.

19- Souligné dans le texte.

20- Bulletin mensuel de la Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, juin 1973 n°87, p.5

21- Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, *L'Etat et le développement de la Côte d'Ivoire*, ... *Op.cit.*, p. 368

volontiers les activités mercantiles au profit au profit des Syro-libanais et des non Africains. Cette absence des Ivoiriens dans le commerce n'est pas nécessairement imputable de leur fait. En effet, depuis la période coloniale, les circuits de distribution avaient été contrôlés par les grandes maisons de commerce comme l'Africaine française, la CFAO, CFCI, CICA et la SCOA. Elles dominaient aussi les échanges extérieurs de la colonie. Les commerçants africains en particuliers dont les pratiques commerciales étaient très archaïques du fait de leur illettrisme ne pouvaient pas rivaliser avec elles. Seuls les Syro-libanais avaient su se placer comme des intermédiaires indispensables pour ces grandes compagnies commerciales²².

En spéculant sur les variations des cours et surtout sur les difficultés des paysans à s'acquitter de leurs impôts de capitation, les commerçants syro-libanais prêtaient au producteur l'équivalent de l'impôt que ce dernier devait payer pour sa famille. En procédant de la sorte ils enlevaient ainsi plusieurs clients aux commerçants africains et même aux traitants européens parce qu'ils n'hésitaient pas à entrer directement en contact avec les villages pour y acheter tous les produits d'exportation²³.

Par ce type de système, les Africains qui depuis longtemps avec des moyens moins importants furent progressivement éliminés. Jusqu'à la veille de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, seuls les Européens et les Syro-libanais étaient les maîtres du secteur de la distribution en Côte d'Ivoire. Par la suite, ces derniers finirent par s'imposer à causes des difficultés que rencontraient les maisons de commerce européennes. En effet à partir de 1950, des problèmes apparurent pour ces compagnies commerciales liés notamment à l'augmentation des salaires du personnel et à l'installation des nouveaux venus dans les affaires du cacao et du café. Il s'agit des négociants havrais ANCEL et SHAC²⁴.

22 Pierre KIPRE, « Grandes sociétés et entreprises individuelles en Côte d'Ivoire à la veille de la seconde guerre mondiale », pp. 231-232, in *"Laboratoire, connaissance du Tiers monde" sous direction, entreprises et entrepreneurs en Afrique XIXe et XXe siècle* T 2, Paris, Harmattan, 1983, 638 p.

23 *Idem*, p 213-232

24 R.E GRUPP, « Transposition en Afrique noire de méthodes commerciales modernes : l'entreprise succursaliste "chaîne avion" en Côte d'Ivoire » p. 354, in *Laboratoire « connaissance du Tiers-Monde » Entreprises et entrepreneurs en Afrique (XIXe-XXe siècle)*, T2, *Op.cit.*

Tous ces facteurs ont eu pour conséquence d'affaiblir la rentabilité des réseaux des maisons de commerce ; les conduisant à concentrer leurs activités sur Abidjan et quelques villes importantes de l'intérieur du pays.²⁵ Ce repli profitait tout naturellement aux Syro-libanais qui sont imposés de fait dans le secteur demi-gros. Quant aux autres étrangers établis en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale qui exerçaient dans l'activité commerciale, ils s'accaparèrent dans l'informel du commerce du détail.

L'activité dynamique des commerçants dioula ne pouvait rien contre ces monopoles déjà établis. Quand l'Etat prend conscience une décennie plus tard d'établir les Ivoiriens dans les réseaux de distribution, la situation n'est pas moins aisée. Conscient du danger de l'informel qui entourait le secteur du commerce, l'Etat décida d'une part de s'attaquer à l'origine de l'inflation et d'autre part d'intéresser les Ivoiriens au commerce en les intégrant dans des circuits formels et plus modernes.

2- LES MOYENS ET LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE D'IVOIRISATION DU COMMERCE

Pour mettre en place sa politique d'ivoirisation, l'Etat mit en place un certain nombre de mécanismes. Il s'agit d'abord de former les commerçants ivoiriens à travers un programme. Par la suite, il fut mis à leur disposition des magasins.

2.1- La formation des commerçants ivoiriens

Dans sa volonté d'intégrer les Ivoiriens dans le secteur du commerce, l'Etat voulait le faire en modernisant ce domaine d'activité. En effet, les commerçants africains en particulier Ivoiriens dont les activités ne furent pas intégrées à cette modernité à savoir l'usage de livres comptables et autres procédés techniques ont été éliminés du circuit de la distribution par des commerçants mieux organisés. Ce processus de marginalisation des Ivoiriens du circuit commercial était déjà entamé vers la fin de la colonisation. En dehors des Syro-libanais, les Africains avaient le statut de sous-détaillant. Dans cette catégorie, les Ivoiriens avaient une position assez marginale.²⁶ Tous travaillaient dans le désordre et de

25- *Idem.*, p.354

26- Jean-Noël LOUCOU, *La Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, les éditions FHB et Cerap, 2012, p.139

façon informelle. Ce n'était pas le cas pour les factoreries européennes.

Les maisons de commerce européennes, comme la CFAO, la CFCI et SCOA, avaient l'habitude pendant la colonisation de venir du personnel qualifié de l'Europe. Même si ce personnel expatrié revenait un peu cher à ces entreprises, c'était le prix à payer pour s'assurer d'un meilleur profit dans la colonie. Mais compte tenu de leur coût élevé, ces maisons de commerce furent par la suite obligées d'avoir recours à un personnel africain insuffisamment formé. C'est pour parer aux lacunes d'une telle situation préjudiciable aux intérêts européens que la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire prit à cœur de former le personnel indigène des maisons de commerce européennes en initiant dès 1939 les premiers cours de commerce. Cela l'a conduit après la guerre à créer l'école de la Chambre de commerce où les différentes maisons envoyaient leurs agents pour être formés au calcul, l'écriture comptable et la tenue du livre²⁷. Cette approche montre que la gestion d'un commerce moderne ne s'improvise pas.

En 1953, quand la SCOA (Société commerciale ouest-africain) prit la décision de se retirer de certaines régions de la Côte d'Ivoire, elle initia pour la première fois en Afrique, les techniques européennes du succursalisme moderne. C'est le début de la « chaîne » de détail.²⁸ Les premières succursales de la chaîne de détail furent ouverte fin 1955 et début 1956. Plus tard cette chaîne de détail qui fut appelée ensuite « *Chaîne avion* » fut érigée en une filiale de la société en octobre 1974²⁹.

Mais pour faire fonctionner ces succursales, la SCOA, bien qu'étant une maison de commerce privée, eut le souci d'aider des jeunes Ivoiriens de la colonie. Elle contribua à faire ouvrir déjà en 1955 l'Ecole de la « *chaîne de détail* ». Par ce moyen, elle recrutait comme gérant de jeunes Ivoiriens ayant le niveau brevet d'étude. La formation s'étendait le plus souvent sur un mois et

27-Tanoh Raphael BEKON, *La Chambre de commerce de Côte d'Ivoire, naissance, apogée et déclin d'une institution*, Abidjan, Université de Cocody, UFR Science de l'homme et de la société, département d'Histoire, thèse de doctorat unique d'Histoire, 2006, p.280.

28- Il s'agit d'une chaîne de petits magasins à gérance libre qui se substituent aux anciennes factoreries.

29- R.E GRUPP, « *Transposition en Afrique noire de méthodes commerciales modernes : l'entreprise succursaliste "chaîne avion" en Côte d'Ivoire* », *Op.cit.*, p.355

de mi et elle était assurée par un professionnel de la distribution succursaliste. Elle était complétée par la présence d'un instructeur durant le premier mois de l'installation en succursale³⁰. Le résultat d'une telle action, c'est qu'en 25 ans, souligne R.E Grupp, cette opération a accueilli plus d'un millier de stagiaires³¹.

L'Etat ivoirien n'ignorait pas de l'action de la chaîne Avion. C'est pourquoi, quand, il projetait faire des Ivoiriens des commerçants modernes, il utilisa les mêmes approches. Ainsi, dès 1970 l'Etat initia le Programme d'action commercial (PAC). Ce programme reposait sur trois institutions : Le comité de coordination du programme d'action, l'école de commerce et de gestion et la chaîne PAC. L'idée qui présida à la création de l'école commerce et de gestion était que l'ivoirisation du commerce ne pouvait se réaliser par des méthodes autoritaires. Elle ne pouvait réussir qu'à travers la formation des Ivoiriens aux techniques modernes de commerce et de gestion³².

L'école commença à fonctionner en novembre 1970. Les élèves étaient recrutés sur concours parmi les Ivoiriens âgés de 21 à 35 ans et qui manifestaient une vocation affirmée pour le commerce. L'école de commerce comprenait quatre filières de formations.³³ La pédagogie de cette école professionnelle était pratique. Elle se prolongeait au-delà des salles de cours dans le magasin-école PAC, située dans la zone portuaire d'Abidjan, qui servait à la fois de centre d'enseignement et de laboratoire de recherche commerciale. C'est après cette période d'enseignement que les Ivoiriens étaient installés dans la chaîne de distribution des commerçants.

30- *Idem* p.362

31- *Ibid.*, p.355

32- Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, *L'Etat et le développement de la Côte d'Ivoire...* Op.cit, p. 370.

33- Le premier cycle formait les assistants du commerce c'est-à-dire le personnel d'encadrement chargé d'animer le PAC et contrôler la gestion des commerçants. Quant au second cycle, il formait les commerçants détaillants qui après six mois de scolarité et de stage s'installaient à leur compte et entraient dans la chaîne volontaire des commerçants. Le troisième cycle s'adressait aux commerçants déjà installés qui désiraient adhérer à la chaîne PAC et qui avaient un besoin de formation complémentaire. Enfin un quatrième programme, formait en un mois des employés de magasins, vendeurs, caissiers et magasiniers.

2.2- La mise en place des chaînes de distribution

Pour rendre effective l'insertion des jeunes ivoiriens après leur formation commerciale, l'autre pilier de l'insertion des nouveaux commerçants fut la « chaîne PAC ». Elle a été mise en place pour s'occuper d'eux. En effet, c'est la chaîne PAC qui accueillait le jeune commerçant qui sortait diplômé après six mois d'étude. Pour Jacqueline Dutheil de la Rochère, l'originalité du système par rapport aux autres organisations de distributions, c'est qu'il s'agissait d'une chaîne volontaire s'adressant à des commerçants indépendants qui étaient étroitement encadrés sur le plan technique et financier jusqu'à ce qu'ils aient fait la preuve de leur compétence commerciale et remboursé les sommes empruntées³⁴.

Pour s'installer à leur compte, les commerçants bénéficiaient de la garantie PAC ; ce qui leur permettait de contracter auprès d'un établissement de crédit notamment Crédit Côte d'Ivoire un emprunt remboursable en cinq ans de l'ordre de quelques millions. Le PAC pouvait aider le commerçant à se procurer un local mais ce dernier le louait lui-même et s'inscrivait à titre personnel au registre de commerce et payait la patente. C'est le commerçant qui était propriétaire du fonds de commerce et il se contentait de louer à PAC l'enseigne aux couleurs de la chaîne et les services d'approvisionnement. Le commerçant qui avait emprunté avec la garantie PAC se trouvait lié à l'organisation de la chaîne par un contrat dans lequel il s'engageait à s'approvisionner auprès de la chaîne, à respecter les prix, les normes de qualité, de gestion. En échange, il pouvait bénéficier du sigle PAC, du service des assistants commerciaux et de la garantie du PAC auprès du Crédit de Côte d'Ivoire³⁵.

34- Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, *L'Etat et le développement de la Côte d'Ivoire...*
Op.cit, p. 371

35- *Idem.*, p.372

Pour gérer l'ensemble des activités du programme d'action commerciale³⁶, l'Etat avait aussi mis en place dès juillet 1973 la société de gestion DISTRIPAC (Distribution PAC), société anonyme avec un capital de 401 millions de francs CFA.³⁷

Dans les projections de l'Etat, sa forte présence au plan financier dans le capital de DISTRIPAC n'était que provisoire. En effet, les autorités politiques avaient en projet de faire progressivement des commerçants de la chaîne PAC des futurs actionnaires de DISTRIPAC en se substituant à la Caisse de péréquation par le rachat de ses actions. Ainsi, l'opération PAC créé sur l'initiative de l'Etat devait évoluer vers une formule de type coopérative.³⁸

L'autre volet du programme PAC fut la réorganisation de la distribution des produits agricoles de base. Bien que la Côte d'Ivoire fut autosuffisante dans le vivrier, les conditions de distribution des productions vivrières étaient encore plus désastreuses. En effet, l'absence d'hygiène, les conditions de transport défectueuses et la non-utilisation des instruments de poids de mesures homologués créaient une situation malsaine au plan économique. La création d'AGRIPAC (Agriculture PAC) avait aussi pour but d'apporter une amélioration dans la distribution des produits du cru³⁹. AGRIPAC fut créée le 25 mai 1972, sous forme d'une société d'économie mixte avec un capital d'un montant de 600 millions de francs CFA reparti entre l'Etat (34%), la SONAFI (60%) et les chambres consulaires (6%). La SONAFI, société nationale de financement, devait servir non seulement de relais financier mais revendre

36- Il s'agit notamment du recrutement et l'encadrement de commerçants, approvisionnement importants, publicité, études économiques et commerciales au service de la chaîne, opérations mobilière ou immobilière, industrielle ou financière lui à la promotion commerciale PAC

37- L'essentiel de ce capital était apporté par la Caisse générale de péréquation des prix des produits et marchandises de grande consommation qui assurait le financement des opérations d'approvisionnement pendant la période de démarrage du PAC. Les 1000 actions de surplus étaient réparties entre la Chambre de commerce, la Chambre d'industrie, le Crédit de Côte d'Ivoire, la SONAFI et AGRIPAC. Cf. Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE... *Op.cit*, p. 373

38- Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE *Op.cit*, p.373

39- Le flux annuel des produits vivriers, destinés à la seule ville d'Abidjan, était de 200.000 tonnes environ en 1970. Les légumes représentaient dans cet ensemble 21000 tonnes en équivalent. Mais la difficulté de stockage, la collecte pratiquée de façon archaïque des produits vivriers et vendus par petits tas favorisaient l'anarchie, l'inflation des prix et une mauvaise distribution. AGRIPAC, dès sa mise en place, avait aussi pour mission d'assainir l'organisation des produits agricoles. Cf Ministère de l'économie et des finances de Côte d'Ivoire, *Assises du commerce du 1^{er} au 7 juin 1973*, p.89.

plus tard ses actions aux producteurs, distributeurs et exportateurs ivoiriens de produits. Il était exclu que AGRIPAC devienne une société productrice. Sa vocation était celle de maître d'œuvre, assurer la coordination des activités agro-alimentaires de la Côte d'Ivoire autre que le café et le cacao sur le marché intérieur et sur le plan international⁴⁰.

Bien qu'ambitieuses au départ, les interventions d'AGRIPAC furent modestes. La société achetait aux producteurs des produits qui étaient sélectionnés pour leur qualité, leur présentation et leur prix. Ils étaient ensuite vendus au détail dans des stands rattachés à un magasin PAC. Dans l'ensemble, le contrôle du secteur de la distribution en y intégrant les Ivoiriens donna des résultats assez intéressants. En effet, l'on assista au développement rapide des magasins PAC. Le premier fut ouvert en décembre 1970. En janvier 1971, on en dénombrait 18 ; 70 en 1972 ; 195 en 1980⁴¹. Mais d'autres chiffres indiquent aussi que fin 1974, 300 magasins furent ouverts⁴² et l'on entrevoyait ouvrir 800 en 1976. L'implantation des magasins de la chaîne PAC s'est faite dans une grande proportion dans les régions d'Abidjan avec plus de 34% des magasins en activité⁴³.

Avec l'urbanisation de certaines villes de province, le PAC étendit son action dans ses localités en y installant des magasins modernes de types « superettes » ou « supermarchés ». Les zones rurales ne furent pas en reste. On l'on assista à la mise en place au niveau du Ministère du commerce de magasins de type villageois. Ce type de magasin point de vente au détail fut à mi-chemin entre le magasin PAC stricto sensu et le commerce artisanal. A ces débuts, cette opération, dans le milieu des années 1970, comptait déjà 30 magasins villageois⁴⁴.

L'opération PAC, du fait de son succès et de l'extension des magasins un peu partout sur l'étendue de la Côte d'Ivoire a créé des emplois pour de nombreux jeunes Ivoiriens. Elle apparaissait comme une expérience réussie pour la promotion du commerce de détail. Quelles que soient les régions ou

40- Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE... *Op.cit.*, p.374

41- Côte d'Ivoire, *Vingt ans*, ed. Fraternité Hebdo, Abidjan, 1980, p. 95

42- Ce chiffre n'est pas loin de la réalité. En effet, au cours des assises du commerce de juin 1973, le ministre de l'économie et des finances Henri Bédié soulignait que grâce à la PAC l'on dénombrait plus de 210 boutiques. Cf. Ministère de l'économie, *Assises du commerce...* *Op.cit.*, p.6.

43- Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE... *Op.cit.*, p. 373

44 Fraternité Hebdo, *Côte d'Ivoire, Vingt ans..... Op.cit.* p. 96

la longueur de distance, par rapport aux lieux d'approvisionnement comme Abidjan, les prix pratiqués dans les chaînes étaient les mêmes avec la même qualité. Cette formule succursaliste, dont la SCOA à travers l'opération "Chaîne Avion" avait fait l'expérience bien avant l'initiative de l'Etat ivoirien, avait aussi donné des résultats probants en créant des milliers d'emploi

Tirant les leçons de cette initiative d'une structure privée R. E Grupp affirme :

« La chaîne Avion, profondément intégré au paysage ivoirien, apparait comme un pari commercial réussi alors que plusieurs expériences concurrentes se sont soldées durant la même période par des échecs parfois très lourds. »⁴⁵.

Par son mode d'organisation, la Chaîne Avion et par la suite l'opération Chaîne PAC de l'Etat a eu un effet d'entraînement très significatif sur l'ensemble du dispositif commercial ivoirien. Mais par leur efficacité, ces actions qui, en termes d'emploi, de coût et de confort des produits auraient dû se pérenniser dans la durée, n'ont pu survivre au temps laissant le sentiment d'un échec quant à cette politique de faire des Ivoiriens des commerçants.

3-L'ECHEC DE LA POLITIQUE D'IVOIRISATION DU COMMERCE

Cette politique de faire des Ivoiriens des commerçants en dépit de son allure prometteuse ne parvint pas à son terme. L'attitude de l'Etat et certains choix de développement privilégiant tel secteur par rapport à un autre ont handicapé cette politique d'ivoirisation.

3.1-L'attitude paternaliste de l'Etat et de son choix économique

Le programme d'action commerciale initié par l'Etat eut le mérite de faire sortir le commerce du secteur informel. Elle a donné la possibilité à de milliers de jeunes Ivoiriens de faire du commerce autrement. Mais cette politique volontariste et interventionniste n'a pas donné les résultats espérés car ce programme fut dissous en 1980. Cet échec est lié en partie à l'attitude de l'Etat ivoirien qui s'est souvent comporté comme un « *Etat entrepreneur* » laissant peu de place à l'initiative individuelle. La panoplie des sociétés d'Etat créées dans la décennie les années 1970 dont beaucoup d'entre elles furent dissoutes dans les années

45- Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE...Op.cit, p.374

1980 en est une illustration.⁴⁶En outre, cet interventionnisme, qui était en principe provisoire, s'est en fait auto-entretenu comme le souligne Bernard Contamin par la construction d'espace d'influence et d'enrichissement étroitement intégré au jeu politique. Ces pratiques ont lourdement pesé dans la montée spectaculaire de la dette publique ivoirienne dans la deuxième moitié des années 70⁴⁷.

Dans ces conditions, toute initiative de l'Etat ne pouvait aboutir à long termes puisque les moyens de l'Etat étaient détournés au profit d'une minorité. En outre, la vision que les autorités politiques avaient de l'Etat, qui était au début et à la fin de tout projet, rendait difficile la survie du programme PAC dont l'objectif final était de voir les commerçants ivoiriens installés se substituer à l'Etat par la souscription d'actions dans les entreprises d'Etat partenaire au PAC.

« *Ce maternage excessif* comme le souligne Claude de Miras *entraîne une forte dépendance à l'égard de l'Etat, l'impossibilité de voir se développer une autonomie viable parmi les entrepreneurs nationaux et le risque certain d'effondrement de l'activité en cas de cessation des prestations publiques*»⁴⁸. Dans le cas du projet PAC, cette assertion se vérifie d'autant plus que tout était à la disposition du commerçant. C'est l'Etat qui le formait, qui mettait à sa disposition le magasin et faisait venir les produits à vendre à travers les sociétés créées à cet effet. Tout ce qu'il revenait à faire au commerçant c'est trouver un crédit de quelques millions auprès du Crédit Côte d'Ivoire dont l'Etat à se portait garant.

Ce type de méthode laissa des traces évidentes quant à la constitution d'un secteur privé ivoirien dynamique. En effet, les liaisons personnelles verticales avec l'Etat l'emportaient largement. Les associations professionnelles et les organisations patronales étaient peu développées et peu représentatives⁴⁹.

46- En effet, c'est en 1962 que furent instituées les sociétés d'Etat dont la vocation était de favoriser la mise en valeur des richesses. En 1970, on comptait 20 entreprises. Parallèlement à cela, l'Etat ivoirien multipliait les créations d'établissements publics nationaux et les prises de participations dans les sociétés d'économie mixte. En 1977, l'Etat contrôlait 254 entreprises publiques Cf. Bernard CONTAMIN « Critiques publique et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire à la recherche des privatisations » p.94 in Bernard CONTAMIN et Harris MEMEL FOTE sous la dir. de, *Le modèle ivoirien en question, crise, ajustement, recompositions*, Paris, Karthala, Orstom, 1997, 802 p.

47- *Idem*, p 94-95

48-Claude De Miras, « De la bourgeoisie d'Etat à l'avènement d'un milieu d'entrepreneur ivoiriens » Op.cit., p. 209

49- *Idem.*, p 210

En cas d'échec, l'Etat, sans tirer les leçons de cette politique paternaliste, était prêt à recommencer la même chose. En effet, après la dissolution du programme PAC en 1980, l'Etat conscient que l'intégration des Ivoiriens dans le secteur était un enjeu important n'a pas voulu renoncer à cette politique. D'ailleurs au VIII^e au congrès du Parti démocratique de Côte d'Ivoire tenu du 9 au 12 octobre 1985 à Abidjan, cette question de la place des Ivoiriens dans le commerce fut évoquée avec beaucoup de sérieux. Pour les membres du PDCI RDA, tout en respectant l'option libérale à laquelle le parti était attaché, ils étaient inquiets de ce que ce secteur extrêmement important du commerce échappait totalement aux Ivoiriens⁵⁰.

A cet effet, la commission économique et financière, présidé par Maurice Seri G noléba préconisa entre autres mesures la réglementation plus sélective et plus stricte de la profession de commerçant. A cela, il faut ajouter l'obligation faite aux commerçants non nationaux de recourir à la main-d'œuvre ivoirienne pour le fonctionnement de leur entreprise.⁵¹C'est au cours de cette même année c'est-à-dire en 1985 qu'un autre projet fut initié par l'Etat. Il s'agit du programme national d'assistance aux commerçants ivoiriens (PNCI). La mission initiale du PNCI était surtout la formation et l'aide à apporter aux commerçants dans divers domaines du petit commerce. Il n'apporta aucun soutien financier aux commerçants puisqu'il ne disposait d'aucun fond⁵².

Malgré toutes ces initiatives étatiques, les Ivoiriens peinaient à contrôler le secteur du commerce. Mais le problème de fond de cet échec est lié en grande partie à l'option économique choisie et au refus de briser le monopole étranger sur le commerce.

3.2- L'option tout agricole et le refus de briser le monopole étranger

A la différence de l'agriculture, le commerce n'a pas bénéficié autant d'attention. L'Etat a mis en place dès l'indépendance une politique assez volontariste pour que la Côte d'Ivoire soit un pays agricole performant. Pour favoriser un tel

50- VIII^e congrès du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, 9,10, 11, et 12 octobre 1985, Abidjan, Edition Fraternité Hebdo, 1985, p. 177

51- *Idem.* p. 177

52- Adama DIABATE « le programme national d'assistance aux commerçants ivoiriens » in *Fraternité, Matin* n°77 du 14 juin, 1990, p.25

développement, l'Etat a mis en place les sociétés de développement que ce soit pour le riz, le palmier à huile, le caoutchouc et même les fruits et légumes. A cela, il faut ajouter les instituts de recherches et les structures d'encadrement des paysans.⁵³ Tous ces facteurs ont donné à l'agriculture une exceptionnelle performance. Dans les années 1970, on a même parlé de « *miracle ivoirien* ».

En outre, le président Houphouët s'est investi personnellement au plan agricole du fait de sa position de planteur⁵⁴. Pour montrer l'exemple, le président et son entourage, disposaient de plantations qu'ils exhibaient pour inciter les Ivoiriens à faire de même. En mars 1965, Houphouët fit faire visiter aux grands commis de l'Etat ses grandes réalisations agricoles familiales.⁵⁵ Pour marquer l'ancrage agricole, des tournées agricoles furent organisées à l'intérieur du pays et des concours agricoles institués comme la « *Coupe nationale du progrès* » pour récompenser les meilleurs planteurs du pays. Du fait de cette politique, dans le domaine agricole, il fut rarement question d'ivoirisation puisque les Ivoiriens occupaient ce secteur.

Dans le cas du commerce, les pouvoirs publics ne se sont pas investis à ce point. Même dans le secteur de l'enseignement où la présence des expatriés ou des coopérants étrangers étaient assez élevée par rapport aux nationaux⁵⁶, la politique d'ivoirisation a fini par imposer la domination totale des Ivoiriens dans ce secteur. Dans le cas de l'intégration des Ivoiriens au secteur du commerce, l'Etat était hésitant. En dehors du programme PAC, aucune autre alternative ne fut proposée pour imposer les Ivoiriens dans ce secteur bien que la nécessité s'imposât.

Ainsi, l'ivoirisation du capital n'a donné lieu à aucune programmation même indicative. Aucun objectif tangible n'a été défini ni par branche ni par période.

53- Abdoulaye SAWADOGO, *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, Paris, Puf, 1977, pp.308-310

54- Cette position de planteur valut à Houphouët-Boigny d'être président du syndicat agricole africain dès 1944. Il engagea de grandes luttes pour la cause du planteur africain. Il fut aussi dans les années 1940 et 50, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire.

55- Pierre CHEYNIER, *Yamoussoukro, cœur de la Côte d'Ivoire*, éditions Fraternité Hebdo, Abidjan, 1978, p.37

56- Sous Félix Houphouët-Boigny, la Côte d'Ivoire était toujours prête à recourir à cette expertise extérieure. La France avait près de 3000 coopérants présents en Côte d'Ivoire Cf. Paul-Henri SIRIEX, *Houphouët-Boigny ou la sagesse africaine* Abidjan, Paris, édition NEA et Nathan, 1986, p. 259

Aucune prévision n'a envisagé un quota et un type d'entreprise à créer ou à développer. Par contre indique-t-il en matière d'ivoirisation de l'emploi, il a existé un plan d'intégration des nationaux par entreprise.⁵⁷ En outre, les options concrètes prises dans les plans développements notamment pour le commerce furent rarement suivis d'effet. Les organisations professionnelles prévues n'ont jamais vu le jour ; les secteurs, réservés aux Ivoiriens ont été peu nombreux et parfois réoccupés par des non-nationaux aux moyens de prête-noms⁵⁸.

Dans cet échec, la responsabilité personnelle de l'Ivoirien est aussi engagée. Lors de sa déclaration au Conseil national le 11 novembre 1983, le président Houphouët-Boigny attribua la rareté de réussite des commerçants ivoiriens à l'imprévoyance, à la prodigalité et à la paresse. En effet, disait-il pour dénoncer le comportement de ses compatriotes :

*« Ils vont emprunter de l'argent ; ils vont prendre des marchandises en consignes, ils n'attendent pas d'obtenir les bénéfices, de payer les intérêts de l'argent emprunté (...) et c'est tout de suite la villa, c'est la voiture (...) et c'est la faillite »*⁵⁹.

Cette critique traduit une certaine vérité dans la mesure où avec tout l'encadrement mis en place par l'Etat ivoirien, le résultat ne fut pas à la hauteur de l'attente espérée. Les Ivoiriens continuaient d'occuper dans leur pays une position tout à fait marginale par rapport au commerce. En ce qui concerne le petit commerce sédentaire, selon une étude du sociologue Abdou Touré sur une centaine de commerçants deux seulement étaient Ivoiriens. Cette proportion chute à 1% quant il s'agit du commerce ambulante. A Treichville, commune d'Abidjan, en 1983 selon Abdou Touré, sur 3.589 commerçants, il n'y avait que 3 ou 4 Ivoiriens⁶⁰. D'autres études révèlent ce même constat comme si l'activité de commerçants n'était pas compatible avec l'Ivoirien. Déjà en 1957, sur 2607 boutiques répertoriées dans la ville d'Abidjan, seulement 17% appartenaient aux Ivoiriens. Mais plus de trente ans plus tard notamment dans les années 1980, au plan national, les statistiques révèlent que la proportion des commerçants locaux était de 22% sur 13.075 boutiques répertoriées.⁶¹

57- Claude De Marias, « *De la bourgeoisie* » *Op.cit.*, p.200.

58- *Idem.*, p.200

59- Marcel AMONDJI, *Côte d'Ivoire, la dépendance et l'épreuve des faits*, Paris, Harmattan, 1988, p. 114

60- Abdou TOURE, *Les petits métiers à Abidjan*, Paris, Karthala, 1985, p.17

61- Catherine BOONE, « Commerce in Côte d'Ivoire: ivoirisation without Ivoirian traders » in *The Journal of Modern African Studies*, 31 January 1993, p.71.

Tous ces faits semblent traduire que PAC n'a pas su communiquer aux Ivoiriens l'étoffe de commerçant. Même toutes les autres tentatives notamment celle initiée en 1985 à savoir le Programme national d'assistance aux commerçants ivoiriens n'a pas non plus eu la portée souhaitée. Cet échec est aussi imputable à l'Etat par rapport à la politique d'ouverture sur le plan extérieur. Ayant opté pour un système libéral qui privilégiait l'apport des capitaux extérieur étrangers, il était difficile de briser ce monopole sans susciter les inquiétudes des investisseurs pour lesquels un code d'investissement notamment celui de 1959⁶² offrait des avantages assez attractifs. D'ailleurs, tout au début de l'année 1970, compte tenu de la coloration nationaliste du terme ivoirisation, le président Houphouët s'est toujours efforcé de rassurer les intérêts étrangers sur sa volonté de préserver leurs acquis⁶³.

Dans un tel environnement économique aussi concurrentiel et peu inquiétées de faire leurs affaires, les entreprises françaises ont établi de ce fait un monopole empêchant toute initiative nationale d'émerger. Les grandes maisons de commerce, réunies au sein d'un puissant lobby comme le SCIMPEX (syndicat des commerçants importateurs, exportateurs et distributeurs de la Côte d'Ivoire) qui contrôlait la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire ont fait peu de place aux nationaux. Ainsi comme à l'époque coloniale, les maisons de commerce qui ont empêché la constitution d'une bourgeoisie commerçante autochtone ont exercé un rôle dominant assez nocif à l'égard des nationaux.

En effet, de 1960 à 1980, l'importation et le secteur de la distribution en Côte d'Ivoire étaient contrôlés par des firmes étrangères. Les maisons de commerce qui avaient le monopole de l'import-export pendant la colonisation en Afrique de l'ouest française se sont réadaptées après les indépendances. Ainsi, les grandes maisons de commerce, comme la CFAO, la SCOA et la CFCEI, pour maintenir leur contrôle des marchés africains, ont joué un rôle important dans la création des industries d'import-substitution dans les années 1960 et 1970.⁶⁴

62- Il s'agit entre autres des exonérations fiscales et du transfert des bénéfices.

63- Cf. Conférence de presse de Félix Houphouët-Boigny sur le dialogue tenu le 28 avril 1971, in Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, *Anthologie des discours...* Op.cit., pp. 1224-1225.

64- Catherine BOONE, « Commerce in Côte d'Ivoire: ivoirisation without Ivoirian traders » op.cit, p.70-71.

Cette nouvelle stratégie était d'autant plus avantageuse puisqu'elles bénéficiaient des avantages liés à un code d'investissement favorable et d'une certaine protection de l'Etat ivoirien. L'inconvénient de cette situation, est que l'on assistait à une sorte de continuité économique née de la colonisation qui s'exerçait en Côte d'Ivoire dans le domaine du commerce. Par exemple, les membres du SCIMPEX⁶⁵ collectaient près de 70% des taxes d'importation au profit de l'Etat.

De façon générale, les grandes maisons de commerce européennes ont partout empêché le développement d'une bourgeoisie commerçante, que ce soit au niveau du petit commerce ou du commerce de gros et d'import-export. Conséquence de cette situation, face à une demande étroite et à des marchés exigus, les maisons de commerce européennes ont évincé tous les concurrents éventuels.⁶⁶ Une institution comme la Chambre de commerce dont la mission avait en partie pour but de favoriser l'émergence de commerçants locaux formés aux techniques du commerce s'est montrée peu entreprenante dans cette direction. Certes, elle a entrepris quelques initiatives et un programme de formations mais cela fut un échec.⁶⁷

Ainsi en évitant de mettre des garde-fous dans un domaine où les Ivoiriens sont peu nombreux, l'Etat n'a pas réussi à favoriser l'émergence d'une classe de commerçants ivoiriens dynamiques. Par contre, dans certains secteurs, l'Etat a mis des limites afin de faire contrôler certains pans de l'économie du pays par des nationaux. Ce fut le cas du secteur de la boulangerie. Jusqu'en 1971 ce secteur n'était soumis à aucune réglementation particulière lors de la création ou d'une extension de l'entreprise. Avec l'émergence du projet d'ivoirisation et sur l'initiative du premier boulanger ivoirien, député à l'Assemblée nationale, le décret n°71359 du 15 juillet 1971 entra en application. A partir de cette date, toute boulangerie créée, étendue ou vendue était soumise à l'accord préalable du Ministère du plan, du préfet et du maire de la localité avec comme corollaire une exclusivité ivoirienne dans l'attribution des autorisations. Le résultat de cette initiative fut assez spectaculaire puisque de 1971 à 1975, les promoteurs ivoiriens acquirent près de deux fois plus de fours qu'entre 1946 et 1970⁶⁸.

65- C'est une association professionnelle composée des 50 plus grandes maisons d'importation et d'exportation. Elle était composée en totalité d'Européens.

66- J. F MEDARD et (Y.A) FAURE *Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris Karthala, 1982, p. 218

67- Tanoh Raphaël BEKOIN, *La Chambre de commerce..... Op.cit.*, p.520-523

68- J. F Médard et (Y.A) FAVRE *Etat et bourgeoisie en.... Op.cit.* p. 193

De même dans le domaine du commerce si l'Etat avait créé un cadre législatif réservant ces activités uniquement aux nationaux la présence des Ivoiriens serait plus grande. D'ailleurs, c'est face à cette inquiétude qu'au cours du VIII^e Congrès du PDCI d'octobre 1985 à Abidjan, l'une des résolutions invitait le gouvernement ivoirien à une réglementation plus stricte de la profession de commerçants.⁶⁹ D'autres secteurs d'activités, dans les années 1970, comme la création de garages de mécaniques auto, de pressing et le secteur de l'imprimerie ont connu un taux d'ivoirisation également élevé. Cela fut rendu possible parce que l'Etat est allé jusqu'à réserver certaines activités en n'accordant les licences et les agréments d'exploitation qu'aux demandeurs de nationalités ivoirienne.⁷⁰ Ainsi, l'ivoirisation a réussi dans ces domaines mais pas dans celui du commerce. Pour caractériser cette situation, Yves Faure parle d'une « *ivoirisation oubliée du commerce* »⁷¹ Catherine Boone parle de « Commerce in Côte d'Ivoire Ivoirisation without Ivoirian traders ». ⁷² En d'autres termes, l'ivoirisation s'est faite en marginalisant les commerçants ivoiriens.

Cette hésitation récurrente traduit un malaise de l'Etat ivoirien face à la question du contrôle du commerce intérieure par les nationaux. La conséquence de cette situation c'est que de 1965 aux années 1980, il ne s'est jamais formé une classe commerçante ivoirienne dominant le secteur de la distribution et de l'import-export. Contrairement aux pays comme le Kenya, le Nigeria, le Ghana ou le Sénégal où les commerçants locaux ont une part dominante dans l'activité commerciale, les commerçants ivoiriens ont une force économique insignifiante dans l'économie de leur pays. Cette situation fit dire à Claude de Miras et à Marcel Amondji que les autorités ivoiriennes, en dépit de leur discours pro-capitaliste, n'avaient pas intérêt à promouvoir un tel secteur car il pourrait représenter une force économique et politique indépendante.⁷³

Mais l'Etat, par hésitation ou par crainte d'écorcher les sensibilités de pays

69- VIII^e Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire....., *Op.cit.*, p.177

70- Yves A. FAVRE, *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire, des professionnelle en mal de développement*, Paris, Karthala, p. 111

71- *Idem*, p.6

72- C'est d'ailleurs le titre de son article.

73- Catherine BOONE, « Commerce in Côte d'Ivoire: ivoirisation without Ivoirian traders »..... *Op.cit.* pp. 68-69.

voisins dont les ressortissants étaient nombreux dans le secteur du commerce en Côte d'Ivoire, a laissé faire les choses sans légiférer en faveur des Ivoiriens. Jusqu'au milieu des années 1980, le secteur du commerce était le moins maîtrisé par les Ivoiriens.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, le commerce intérieur a été un parent pauvre dans les stratégies du développement de l'Etat en Côte d'Ivoire. La politique d'ivoirisation avait pour but de rattraper ce retard en faisant des Ivoiriens des acteurs actifs du commerce intérieur. Pour conduire sa politique d'ivoirisation du commerce, l'Etat a utilisé la voie de la modernisation à travers son Programme d'action commerciale qui prenait en main la formation du commerçant ivoirien jusqu'à son installation dans le magasin. Par cette méthode, des centaines de magasins aussi modernes les uns que les autres furent créés même dans les villages. Mais si cette politique a connu un certain succès, le programme dans les années 1980 amorça sa phase de déclin. Par la suite d'autres programmes furent mis en place sans connaître le succès du premier.

Cet échec montre que la politique d'ivoirisation fut dans son ensemble un échec. En ne réussissant pas à pérenniser dans la durée une action pourtant bien pensée, l'Etat a laissé des acteurs non nationaux pourtant moins formés contrôler un secteur pourtant important. Le commerce intérieur n'étant pas mis au même pied d'égalité que d'autres secteurs que sont l'agriculture et l'industrie, l'intégration des Ivoiriens comme commerçant ne bénéficia pas du même privilège. En somme, l'Etat n'a pas su mettre les balises pour réussir sa politique faute d'avoir inscrit son action dans la durée avec des objectifs bien définis et chiffrables.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources d'archives (Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire)

Bulletin mensuel de la Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, juin 1973 n°87, p.72

Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, Note hebdomadaire d'information, Abidjan le 18 novembre 1978.

Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, Note hebdomadaire d'information n°95, Abidjan le 6 janvier 1978.

Bibliographie

Almeida-Topor Hélène de, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1999, 383 p.

Amondji Marcel, *Côte d'Ivoire, la dépendance et l'épreuve des faits*, Paris, Harmattan, 1988, 188 p.

Boone Catherine, « Commerce in Côte d'Ivoire: ivoirisation without Ivoirian traders » in *The Journal of Modern African Studies*, 31 January 1993, pp.67-92

Bourgoin Henri et Guilhaume Philippe, *Côte d'Ivoire, économie et société*, Paris, Stock, 1979, 334 p.

Cheynier Pierre, *Yamoussoukro, cœur de la Côte d'Ivoire*, éditions Fraternité Hebdo, Abidjan, 1978, 153 p.

Contamin Bernard et Memel Fote Harris, sous la dir., de, *Le modèle ivoirien en question, crise, ajustement, recompositions*, Paris, Karthala, Orstom, 1997, 802 p

Coquery-Vidrovitch Catherine, « L'impact des intérêts coloniaux: SCOA et CFAO dans l'ouest africain 1910-1965 » in *The journal of Journal of African history*, vol XVI, 1975, November 4, pp.595-621

Diabate Adama, « Le programme national d'assistance aux commerçants ivoiriens » in *Fraternité, Matin* n° 77 du 14 juin, 1990, pp.25-26

Dutheil de la Rochere Jacqueline, *L'Etat et le développement de la Côte d'Ivoire*, Paris, Pedone, 420 p.

Faure Yves A., *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire, des professionnelle en mal de développement*, Paris, 1994, Karthala, 385 p.

Fraternité Hebdo, *Côte d'Ivoire, Vingt ans*, éditions Fraternité Hebdo, 181 p.

Houphouët-Boigny Félix, *Anthologie des discours 1946-1978*, Abidjan, CEDA, 1978, p. 479

- Laboratoire « connaissance du Tiers-Monde » *Entreprises et entrepreneurs en Afrique (XIXe- XXe siècle)*, T2, Paris, Harmattan, 1983, 683p.
- Loucou Jean-Noël, *La Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, les éditions FHB et CERAP, 2012, 365 p.
- Ministère de l'économie et des finances de Côte d'Ivoire, *Assises du commerce du 1^{er} au 7 juin 1973*
- Siriex Paul-Henri, *Houphouët-Boigny ou la sagesse africaine* Abidjan, Paris, édition NEA et Nathan, 1986, 421 p.
- Toure Abdou, *Les petits métiers à Abidjan*, Paris, Karthala, 1983, 280 p.
- Ve Congrès du parti démocratique de Côte d'Ivoire, 29,30, 31 octobre 1970, édition spécial de Fraternité Hebdo, 1970, 349 p.